

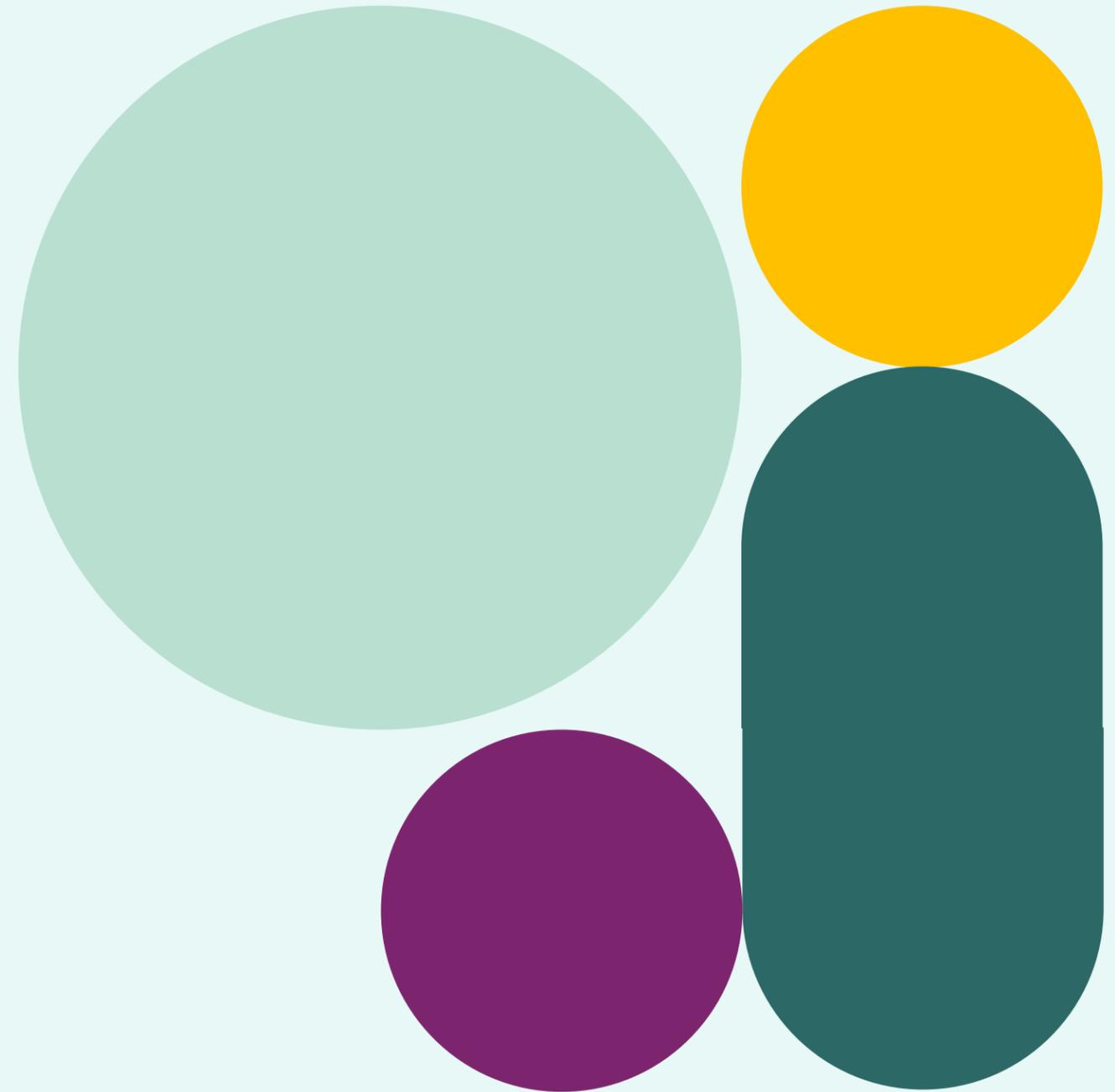
# Rapport sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement 2024

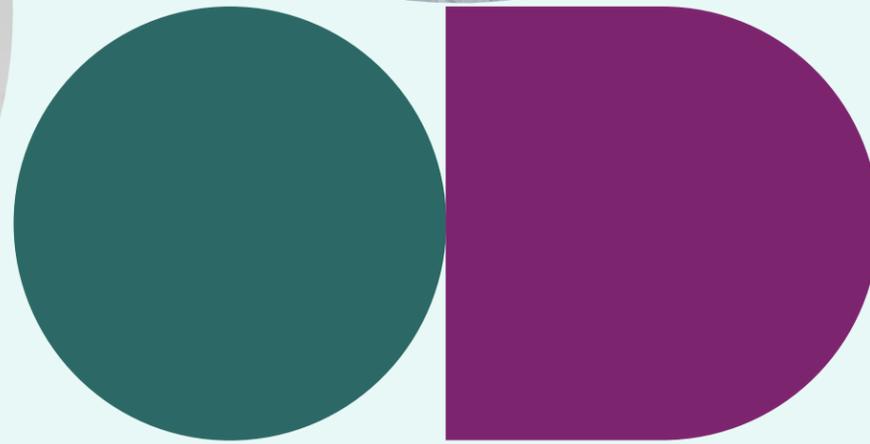
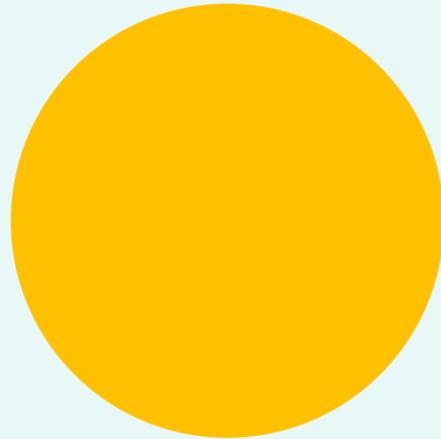
---

## Introduction

- A. Structure, activités et chaînes d’approvisionnement
- B. Politiques, processus de diligence raisonnable et mesures de prévention et d’atténuations
- C. Risques de travail forcé et de travail des enfants et mesures de remédiation
- D. Formation
- E. Évaluation de l’efficacité et plan d’amélioration continue

Approbation et attestation





## Introduction

Le présent rapport est produit par CDPQ Infra inc. (« **CDPQ Infra** ») pour l'exercice financier se clôturant le 31 décembre 2024. Il présente nos politiques, nos processus de vérification diligente, nos engagements et notre plan d'amélioration continue pour prévenir et atténuer les risques liés au travail forcé et au travail des enfants.

Bien que CDPQ Infra n'est pas assujettie à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (ci-après, la « **Loi** »), elle souhaite néanmoins agir comme un chef de file dans son domaine en adoptant les meilleures pratiques en vigueur à cet égard.

## A. Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

### A.1 Structure et activités

CDPQ Infra, créé en juillet 2015, est une société par actions régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) dont la [Caisse de dépôt et placement du Québec](#) est l'unique actionnaire.

Nous sommes un donneur d'ouvrage pour de grands projets d'infrastructures publiques. Nous assumons la responsabilité de toutes les phases des projets : conception, planification, financement, développement de projet, stratégie d'approvisionnement, réalisation et exploitation. Nous sommes notamment responsables du déploiement du Réseau express métropolitain (REM) dans le Grand Montréal et de la mise en œuvre du projet TramCité à Québec. CDPQ Infra est aussi membre du groupe Cadence, qui a remporté l'appel d'offres du gouvernement fédéral pour le projet de train à grande vitesse dans le corridor Québec-Toronto.

### A.2 Chaînes d'approvisionnement

En tant que donneur d'ouvrage, nous menons principalement nos activités en collaboration avec divers fournisseurs. Avant d'établir une relation commerciale avec eux, notre équipe d'Approvisionnement met en œuvre la [Politique d'approvisionnement](#) de CDPQ Infra, qui nous permet de mener des vérifications diligentes approfondies sur ces fournisseurs.

La majorité des marchandises que nous acquérons en notre nom sont obtenues par l'intermédiaire de fournisseurs. Bien que nous fassions occasionnellement l'acquisition de certaines marchandises directement auprès de marchands, ces transactions représentent des montants minimes. En ce sens, nous reconnaissons l'importance de collaborer avec des fournisseurs de biens et de services qui respectent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de CDPQ Infra.

## B. Politiques, processus de diligence raisonnable et mesures de prévention et d'atténuations

Nos mesures de prévention et d'atténuation du risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants incluent la mise en place de politiques et processus internes rigoureux en matière d'approvisionnement et de vérification diligente dans nos chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'un programme de formation pour les employé.es.

### Ressources complémentaires:

- [Politique d'approvisionnement](#)
- [Code de conduite des fournisseurs](#)
- [Code d'éthique des employé.es](#)
- [Code d'éthique des membres du conseil d'administration](#)

### B.1 Nos Codes d'éthique

Chez CDPQ Infra, nous visons à agir de manière éthique, intègre et responsable dans toutes nos relations d'affaires. Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes dotés de Codes d'éthique auxquels les employé.es et les membres du conseil d'administration s'engagent à respecter à leur entrée en fonction, puis annuellement, ainsi qu'à compléter un programme de formation obligatoire. Les formations incluent des mises en situation et des informations complémentaires sur l'application du Code en pratique et les responsabilités inhérentes.

Ces Codes véhiculent notre engagement à promouvoir un environnement de travail égalitaire, sans discrimination et où les employé.es peuvent s'exprimer sans crainte de représailles. On y précise les normes de conduite en milieu de travail, dans nos pratiques commerciales et dans nos relations avec les parties prenantes externes.

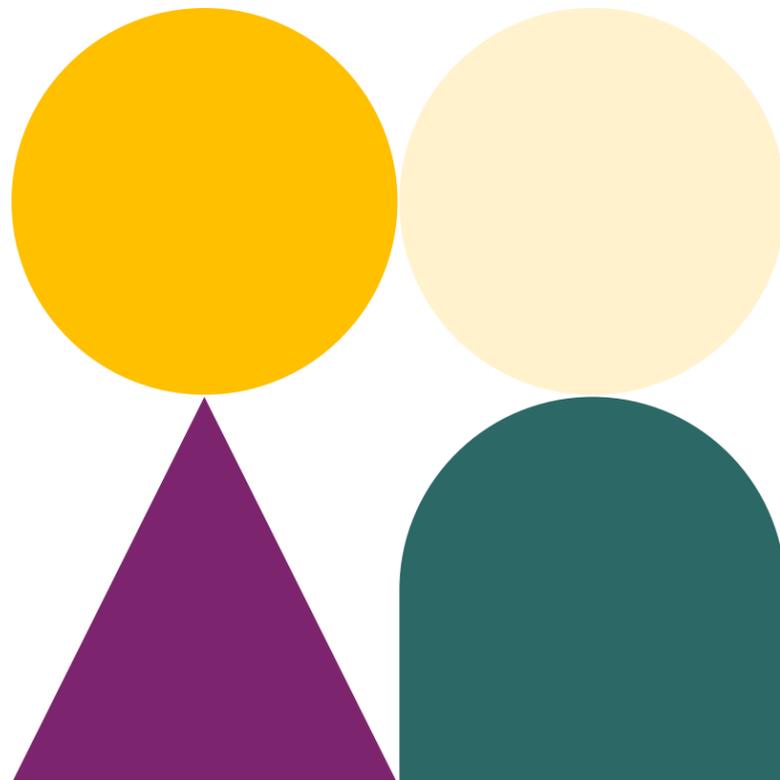


## B.2 Code de conduite des fournisseurs

Nous sommes activement engagés dans la mobilisation de notre chaîne d'approvisionnement et exigeons que nos fournisseurs adhèrent à notre Code de conduite des fournisseurs.

CDPQ Infra reconnaît sa responsabilité de [respecter les droits de la personne universellement reconnus](#). En ce sens, ce code intègre les principes fondamentaux relatifs aux droits de la personne, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Il vise principalement à énoncer les règles, les principes et les normes devant guider les fournisseurs de CDPQ Infra en matière d'intégrité et d'éthique.



CDPQ Infra exige contractuellement que ses fournisseurs suivent les normes de responsabilité sociale, notamment les principes suivants :

### Diversité et inclusion

Les fournisseurs s'engagent à garantir l'égalité des chances en matière d'emploi, indépendamment de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, du handicap, de la race, de la religion, de la citoyenneté, de l'état civil, de la situation familiale, du pays d'origine ou de tout autre motif similaire.

### Travail des enfants

CDPQ Infra ne pratique ni n'appuie le travail des enfants et ne tolère le recours au travail des enfants à aucun palier de sa chaîne d'approvisionnement. À cet égard, CDPQ Infra s'attend à ce que ses fournisseurs aspirent à bannir le recours au travail des enfants.

### Travail forcé et obligatoire, esclavage moderne et traite des personnes

CDPQ Infra ne pratique aucune forme de traite des personnes, n'a recours à aucun travail forcé et obligatoire, ni esclavage moderne, et ne tolère ces pratiques à aucun palier de la chaîne d'approvisionnement et s'attend que ses fournisseurs respectent les mêmes standards.

### B.3 Faire un signalement

Conformément à notre [Code d'éthique des employé.es](#) et notre [Code de conduite des fournisseurs](#), si des employé.es ou des fournisseurs ont des inquiétudes concernant des pratiques qui vont à l'encontre de nos attentes, ils ont la responsabilité de faire part de leurs soupçons. À cet effet, CDPQ Infra met à leur disposition plusieurs canaux pour signaler les infractions potentielles :

- i. Signalement confidentiel par courriel à l'équipe Éthique pour toute situation qui pourrait constituer un manquement aux règles éthiques.
- ii. Ligne téléphonique anonyme et accès à une plateforme numérique gérée par une organisation externe indépendante.



## B.4 Politique d'approvisionnement

La Politique d'approvisionnement encadre le processus d'acquisition ou de location de biens et de services de CDPQ Infra en s'appuyant sur les principes directeurs suivants:

### → **Transparence et équité**

La participation des fournisseurs à un appel d'offres public ou à un appel d'offres sur invitation est régie par un processus comportant des règles uniformes et portées à leur connaissance.

### → **Intégrité**

Les processus d'approvisionnement doivent être conformes aux politiques et directives corporatives de CDPQ Infra en matière d'éthique et de conformité.

### → **Saine gestion**

Le processus d'approvisionnement vise à créer de la valeur et à atteindre les objectifs les plus rigoureux en termes de qualité. La recherche de la valeur doit notamment prendre en considération les conditions de l'environnement commercial, les prix, l'expertise et l'expérience des fournisseurs, les alternatives à l'approvisionnement et les délais d'exécution.

### → **Développement durable**

Les processus d'approvisionnement sont menés auprès de fournisseurs qui adoptent des pratiques alignées avec la stratégie de CDPQ Infra portant sur les questions d'ordre environnemental, social et gouvernemental (ESG).

## B.5 Politique développement durable

La Politique – Développement durable de CDPQ Infra met en place une approche intégrée afin de considérer le développement durable et les sujets matériels ESG tout au long du processus de développement d'un projet d'infrastructure. Ces sujets matériels ont été regroupés sous quatre piliers :

### → **Bâtisseur**

CDPQ Infra est un bâtisseur de projets d'infrastructures durables et économiquement performants. Ils visent à accélérer la décarbonisation du territoire, avec des plans pour l'adaptation climatique, la réduction des gaz à effet de serre, la gestion des déchets et l'utilisation de matériaux durables.

### → **Générateur**

CDPQ Infra se positionne sur le développement des talents et l'innovation à travers des projets inclusifs et novateurs. Ils visent à développer un centre d'expertise pour les grands projets d'infrastructure, à promouvoir la formation continue des employés avec des principes de développement durable et à favoriser un environnement de travail sain, inclusif et diversifié.

### → **Catalyseur**

CDPQ Infra agit comme un catalyseur de développement socio-économique en investissant dans des infrastructures durables et modernes. Ils visent à engager les parties prenantes, maximiser les retombées socio-économiques pour revitaliser le territoire, et promouvoir la mobilité durable et l'accessibilité universelle.

### → **Gouvernance**

CDPQ Infra a mis en place une gouvernance éthique sensible aux enjeux sociétaux. Ils visent à développer une structure de gouvernance fiable, à mesurer et suivre la performance du développement durable, à sensibiliser les employé.es par la formation, et à renforcer une stratégie d'approvisionnement responsable.

## c. Risques de travail forcé et de travail des enfants et mesures de remédiation

Nos achats sont encadrés par un processus clair et documenté, incluant notamment une revue du niveau de risque des entreprises avec lesquelles nous faisons affaire, et nous disposons d'une équipe Approvisionnement pour en assurer l'application. Dans ce contexte, l'exposition de notre chaîne d'approvisionnement au risque de travail forcé et de travail des enfants est limitée. Par ailleurs, en tant que donneur d'ouvrage, notre mandat ne vise pas la production, la vente, la distribution ou l'importation de marchandises, et le faible volume de biens que nous acquérons dans le cadre de nos activités provient en quasi-totalité d'intermédiaires canadiens.

Tout contrat visé par la Politique d'approvisionnement de CDPQ Infra doit avoir, au préalable, fait l'objet d'une analyse des risques basée sur les principes énoncés dans nos codes et politiques en vigueur pour ensuite déterminer une cote de risque. Par exemple, CDPQ Infra ne conclura pas de contrat avec un fournisseur si ce dernier inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou s'il ne satisfait pas aux exigences élevées d'éthique et de conformité de CDPQ Infra.

CDPQ Infra a également adopté un outil de surveillance globale d'individus et organisations à risque accru, qui permet d'identifier et de gérer les risques financiers, réglementaires et de réputation. Cette stratégie nous permet d'améliorer la transparence de notre chaîne d'approvisionnement, de surveiller les activités mondiales qui pourraient perturber ou affecter nos opérations et de gérer les risques de manière plus proactive.

Pour l'année 2024, aucune situation de travail forcé ou de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement n'a été portée à notre attention. La mise en place de mesures de remédiation pour des cas avérés de travail forcé ou de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement n'a pas été nécessaire et, de ce fait, aucune telle mesure n'a entraîné de pertes de revenus de familles vulnérables. Nous demeurons toutefois vigilants et visons à bonifier notre évaluation des risques en la matière afin d'apporter promptement les réponses appropriées, le cas échéant.



## D. Formation

À leur entrée en fonction, les employé.es et consultant.es de CDPQ Infra doivent suivre des formations et compléter des tests couvrant les sujets abordés dans nos politiques et directives actuelles, y compris la fraude, la corruption et la collusion, l'éthique, les conflits d'intérêts, le processus d'approvisionnement et le harcèlement. Un rappel obligatoire de ces formations et tests est fait régulièrement par la suite pour s'assurer de leur bonne compréhension des sujets.



## E. Évaluation de l'efficacité et plan d'amélioration continue

CDPQ Infra a mis en place les mesures mentionnées ci-haut pour prévenir et atténuer le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Nous n'avons pas eu l'occasion d'évaluer l'efficacité de ces encadrements, mais nous avons l'intention de procéder à ces évaluations ultérieurement.

En 2024, les membres de l'équipe des Affaires juridiques de CDPQ Infra ont bénéficié d'une formation dispensée par des conseillers juridiques externes sur l'application et l'importance de cette loi, leur permettant de former régulièrement les autres employés sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

En 2025, CDPQ Infra continue à travailler sur l'amélioration de ses outils de vérification diligente pour faciliter l'exécution de contrôles rigoureux envers les tiers. Ces outils intégreront divers indicateurs, tels que le risque pays, la catégorie du fournisseur et le type de produit ou service offert, ainsi que des critères concrets en matière de travail forcé et du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. La cote de risque obtenue à partir de ces indicateurs déterminera notre volonté ou déterminera la possibilité ou non d'établir une relation d'affaires avec ces entités et le niveau de surveillance nécessaire. Cette approche nous permettra d'assurer une gestion efficace des risques et de maintenir des normes élevées en matière d'éthique et de conformité dans nos opérations.

## Approbation et attestation

Bien que CDPQ Infra n'est pas assujettie à la Loi, ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de CDPQ Infra.

J'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour l'entité nommée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets à tous égards pour l'année 2024.

J'ai le pouvoir d'engager CDPQ Infra.

Par:

**Jean-Marc Arbaud**  
Président et chef de la direction

